

Date et envoi de la convocation : 03 juillet 2026

Présents : Guy DUPUIT, CLERC Hervé, COLIN Christelle, MARIN Alain, GUERRY Patricia, MONIER Joël, MUZY Josiane, ROUDEIX Hélène, BERTILLOT Gisèle, PONTIUS Jacques, BOZONNET Éric, ROBIN Nathalie, LAUVERGER Sandrine, VALÉRIE Blanche (arrive au point n° 09), MOREL Emmanuel, SCHIRM Régis, CHAGNARD Marlène et LOPES Alexandre.

Excusé : GEOFFRAY Lilian (donne pouvoir à DUPUIT Guy).

M. le Maire ouvre la séance de ce sixième Conseil Municipal de cette mandature. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Christelle COLIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 mai 2026

M. le Maire rappelle que l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le ou les secrétaires de séance puis arrêté au commencement de la séance suivante. Il est ensuite signé par le maire et le ou les secrétaires.

Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 relative à la réforme de la publicité des actes, le procès-verbal est arrêté, donc validé, sans aucun formalisme particulier et qu'un vote n'est pas obligatoire.

Aucune remarque n'étant effectuée, l'assemblée délibérante approuve donc le procès-verbal de séance du 18 mai 2026.

////////////////////

3. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal (rapporteur : Guy DUPUIT)

L'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales prévoit que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ». L'objet de ce règlement intérieur est de fixer les mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal.

Le projet de règlement a été transmis préalablement aux membres du Conseil Municipal, M. le Maire précise que les dispositions du précédent règlement intérieur ont été reprises. Ont été apportées quelques modifications pour prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, notamment sur les modalités de convocation aux séances.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal de Mézériat.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

4. Pré-accord de garanties financières (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique à titre liminaire, que la Commune a été saisie pour deux dossiers.

Tout d'abord, la SEMCODA, qui s'apprête à réhabiliter à Mézériat, 179 Route de Vaudrenand, 28 logements pour un coût de 1 757 968,13 €.

Pour financer cette opération, un emprunt comprenant une ligne de prêt va être contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bailleur social sollicite la Commune pour se porter garant de cet emprunt à hauteur de 80 %.

Il est donc proposé au Conseil Municipal que la Commune apporte sa garantie à cet emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Organisme prêteur	Caisse de dépôt et consignations
Type de prêt	PAM (Prêt À l'Amélioration)
Montant du prêt	1 318 000,00 €
Durée du prêt	25 ans
Périodicité des échéances	annuelle
Taux	taux du livret A + 0,60 %

Avant de passer au vote, M. le Maire précise que s'agissant d'un bailleur social, la collectivité n'est pas soumise aux ratios de garantie établis aux articles L.2252-1 à L.2252-5 et D.1511-30 à D.1511-35 du code général des collectivités territoriales et reste donc libre de garantir sans limite, les emprunts accordés pour les interventions en matière de logement social.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter sa garantie à l'emprunt contracté par le bailleur social SEMCODA aux conditions susmentionnées.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

Second dossier, portant sur l'acquisition par ALLIADE HABITAT de 16 logements sociaux Route des Dalles à Mézériat (Lotissement Les Glycines).

Pour financer cette opération, un emprunt comprenant plusieurs lignes de prêt va être contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bailleur social sollicite la Commune pour se porter garant de cet emprunt à hauteur de 80 % (le Département se portant garant à hauteur de 20 %).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner un pré-accord. Un second vote interviendra dès que les caractéristiques de cet emprunt seront connues.

Sur ce dossier, le Conseil Municipal souhaite obtenir des précisions avant de se prononcer. Il sursoit donc à la décision dans l'attente d'informations sur ce bailleur de droit privé.

////////////////////

5. Budget communal 2026 – Décision Modificative n° 1 (rapporteur : Hervé CLERC)

Afin de pouvoir régler les dernières factures relatives aux travaux de rénovation de la salle des fêtes, il convient de prévoir des virements de crédits et d'adopter la décision modificative au budget communal exercice 2026 :

■ Section Investissement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Travaux salle des fêtes (opération 413)	+ 20 000,00	FCTVA (compte 10222)	+ 5 000,00
Travaux aménagement de la place (opération 451)	-15 000,00		

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la Décision Modificative n° 1 du budget communal 2026.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

6. Fourniture d'arceaux de stationnement vélos et d'un abri - Signature d'une convention avec la Communauté de communes de la Veyle pour l'attribution d'une subvention en nature (rapporteur : Guy DUPUIT)

Dans le cadre du plan vélos adopté le 24 juin 2024, la Communauté de Communes de la Veyle (CCV) soutient les communes dans leur projet de stationnement vélos en commandant des arceaux et des abris. Ces équipements seront fournis aux communes sous la forme d'une subvention en nature. Dès lors, il est proposé de signer une convention avec la CCV précisant les modalités de cette subvention. Pour Mézériat, il s'agira d'un 1 abri vélos et de 9 arceaux.

Éric BOZONNET précise que l'abri vélos sera installé en face de la boulangerie, tel que décidé par la commission développement durable, et ce d'ici la fin de l'année.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver les termes du projet de convention avec la CCV portant sur l'attribution d'une subvention en nature pour l'installation d'un abri et de 9 arceaux vélos et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

7. Embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité – Signature d'une convention avec ENEDIS (rapporteur : Patricia GUERRY)

Suite à la détérioration d'équipements, ENEDIS accompagne les collectivités le projet d'une Commune dans le cadre d'une action partenariale ayant pour but de valoriser un poste de distribution publique d'électricité et favoriser son intégration dans l'environnement.

Le poste en question serait celui situé dans la Grande Rue, à côté de la salle des fêtes.

Pour cela, une convention doit être signée entre les parties fixant les engagements de chacun.

La Commune se chargerait des travaux de nettoyage et de peinture, ENEDIS prendrait en charge 50 % des frais générés par ceux-ci jusqu' à concurrence de 500 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention à intervenir avec ENEDIS pour le nettoyage et remise en peinture du poste d'électricité sis Grande Rue, à côté de la salle des fêtes et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

8. Recensement de population 2027 – Création d'un poste de coordonnateur communal
(rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire annonce aux élus, que le recensement des habitants de la commune aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2027.

Pour permettre le déroulement des opérations, le Conseil Municipal doit créer un poste de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, qui peut être un élu local ou un agent communal. Un arrêté du Maire désignera ensuite nominativement la personne en charge de cette mission.

Guy DUPUIT présente les enjeux du recensement et insiste sur le caractère important du recensement permettant de connaître les caractéristiques de la commune et de la population. Hervé CLERC invite les personnes intéressées pour être agent recenseur, à se faire connaître, la Commune aura vraisemblablement besoin de 4 voire 5 personnes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste de coordonnateur communal d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

9. Temps partiel (rapporteur : Patricia GUERRY)

Par délibération en date du 04 mai 1998, le Conseil Municipal de Mézériat a délibéré sur les modalités d'exercice du travail à temps partiel. Cela concerne à l'heure actuelle, un seul agent.

La rédaction de cette délibération étant relativement sommaire et ne précisant pas les modalités d'exercice, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, et sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST), d'apporter les précisions suivantes quant aux conditions d'exercice du temps partiel par les agents communaux :

■ Temps partiel sur autorisation de l'employeur :

L'exercice des fonctions à temps partiel est accordé sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, pour les agents stagiaires et titulaires, à temps complet et non complet en activité ou en service détaché, et pour les contractuels à temps complet et à temps non complet.

L'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel sera accordée pour les quotités suivantes :

- Pour les agents à temps complet : entre 50 et 60 % d'un temps plein,
- Pour les agents à temps non complet : 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % à temps plein.
-

L'organisation du travail se fera selon les modalités hebdomadaires, mensuelles ou annuelles.

Les autorisations seront accordées pour des périodes comprises entre 6 mois et 1 an. Elles seront renouvelables pour la même durée par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Les demandes d'autorisation devront être présentées 2 mois avant la date souhaitée.

Cas particulier : le temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise est prévu par l'article L.123-8 du code général de la fonction publique ;

L'autorisation d'accomplir un service à temps partiel est accordée, sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable pour une durée d'un an, à compter de la création ou de la reprise de cette entreprise. La demande de renouvellement est faite au moins 1 mois avant le terme de la première période.

Une nouvelle autorisation d'accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ne peut être accordée moins de 3 ans après la fin d'un service à temps partiel pour la création ou la reprise d'une entreprise.

En cas refus d'un temps partiel sur autorisation, l'employeur fait connaître à l'agent sa décision par écrit. La décision doit être motivée.

Le refus ou tout litige relatif à l'exercice du temps partiel peut être porté :

- Devant la Commission Administrative Partiaire (CAP) pour les fonctionnaires et stagiaires,
- Devant la Commission Consultative Partiaire pour les agents contractuels de droit public.

L'autorisation d'accomplir un service à temps partiel est suspendue pendant la durée du congé de maternité, paternité et du congé pour adoption. L'agent est rétabli dans les droits d'un agent à temps plein pendant la durée du congé.

■ **Temps partiel de droit** (parent d'un enfant de moins de 3 ans ou adopté depuis moins de 3 ans) :

L'exercice des fonctions à temps partiel est octroyé aux agents stagiaires et titulaires à temps complet et non complet, ainsi qu'aux agents contractuels employés dans la collectivité.

L'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel sera accordée pour les quotités suivantes : 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % du temps plein.

L'organisation du travail se fera selon les modalités hebdomadaires, mensuelles ou annuelles.

L'autorisation sera accordée pour une période comprise entre 6 mois et 1 an. Elle sera renouvelable pour la même durée dans les limites prévues par la réglementation en vigueur. Sauf cas d'urgence, la demande doit être présentée au moins 2 mois avant le début de la période d'exercice à temps partiel de droit.

L'autorisation d'accomplir un service à temps partiel est suspendue pendant la durée du congé de maternité, paternité et du congé pour adoption. L'agent est rétabli dans les droits d'un agent à temps plein pendant la durée du congé.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

Arrivée de Blanche VALÉRIE à 20h46.

////////////////////

10. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
19/05/2026	marché	SNF (SOCIETE NOUVELLE FORMACOMPOST)	Achat de 2 composteurs pour le site du Groupe scolaire	4 246,00
19/05/2026	marché	STEPHANE COLTICE	Réalisation du bulletin municipal en 1200 exemplaires	1 830,00
19/05/2026	marché	NUISI AND CO	Mise en place d'une dératisation annuelle au groupe scolaire	159,00
19/05/2026	marché	CARR EAU NETTOYAGE	Entretien courant partie élémentaire du groupe scolaire	1 320 / mensuellement
19/05/2026	marché	DUMONT SÉCURITÉ	Achat d'extincteurs pour la salle des fêtes	432,78
19/05/2026	marché	UGAP	Achat de matériels et équipements pour le SLIS	657,53
21/05/2026	marché	SOCAFL	Réfection d'une traversée pour les eaux pluviales	2 465,00
22/05/2026	marché	HYPERBURO	Achat d'enveloppes	359,20

01/06/2026	marché	EDITIONS EVENEMENTS & TENDANCES	Achat de coffrets de stylos à offrir lors de la cérémonie de mariage	1 228,59
01/06/2026	marché	BCM FOUDRE	Vérification périodique du parafoudre de l'église	577,20
01/06/2026	marché	PLG	Fourniture pour entretien du restaurant scolaire	167,08
01/06/2026	marché	LA COMPAGNIE DES TOITS	Maintenant de la toiture de la mairie	1 815,00
03/06/2026	marché	TERRAVEYLE	Fourniture pour débroussailleuse	161,19
05/06/2026	marché	TANTILLO	Réparation des douches au vestiaire du football	672,42
05/06/2026	marché	PLG	Fournitures et matériels pour l'entretien de la salle des fêtes	1 854,04
09/06/2026	marché	COMPELEC LED TO	Achat d'un cordon HDMI pour la salle des fêtes	21,67
09/06/2026	marché	ESPACE FLEURI	Achat de broyat pour les plantations autour de la salle des fêtes	308,00
11/06/2026	marché	AUTO ÉCOLE DU CASTELLET	Formation théorique et préparation à l'examen du permis poids lourd pour le sapeur-pompier volontaire Evan LANGOHRIG	1800,00
18/06/2026	marché	MICRO BIB	Maintenance du logiciel de bibliothèque MICROBIB avec 19/06/2026une journée de formation des utilisateurs	740,00
19/06/2026	marché	CARR'EAU NETTOYAGE	Entretien courant du groupe scolaire sauf la partie restaurant scolaire et les classes de l'école maternelle	1320,00€/mois
22/06/2026	marché	GLASS CONSTRUCTION	Remplacement de deux châssis avec volets électriques, de la serrure de la porte suite à une effraction et d'une fenêtre endommagée.	5 450,00
22/06/2026	marché	FORCHE SAS	Achat de gants, de rouleaux de ruban adhésif, de nettoyant multi-surfaces et d'un casque antibruit	261,05
23/06/2026	marché	SIEA	Réévaluation du devis portant sur le déplacement de coffrets de commande de l'éclairage public du secteur de Montfalcon et du lotissement Delphin	9 429,84

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

11. Commissions communales

Chaque Adjoint fait le point sur le travail de sa commission.

■ Commission des affaires scolaires, de l'action éducative et de la jeunesse

Patricia GUERRY, quatrième Adjointe, rend compte du travail mené par les membres de la commission et revient notamment sur la réunion, qui s'est tenue le 02 juillet dernier.

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) s'est réuni le mercredi 24 juin, à la résidence des Orchidées pour une rencontre intergénérationnelle. Les 7 enfants présents ont partagé des jeux avec les résidents, et ont effectué leur danse de fin d'année. L'après-midi s'est finie par une lecture de Gisèle BERTILLOT.

Réunion du Conseil d'écoles, le 23 juin. La directrice a présenté le bilan du dernier trimestre, les perspectives de la rentrée scolaire prochaine et les mouvements de personnel attendus. À noter le départ de Mme Mireille LOUIS, qui fait valoir son droit à la retraite et qui sera remplacée par Mme NALLET (qui gèrait jusqu'alors la classe de CM2). Deux autres postes sont en attente de nomination.

Au 23 juin 2026, l'école attend pour la rentrée scolaire 2026, 201 élèves. Un effectif stable par rapport à 2025. Des demandes techniques ont été formulées auprès de la Commune (fontaine à eau, informatique, etc.). L'équipe pédagogique en a profité pour remercier vivement les élus pour leur soutien financier, qui a permis la concrétisation de nombreuses activités cette année.

Troisième point, une rencontre a été organisée avec les personnes concernées portant sur l'organisation du temps de travail des ATSEM. Trois cycles de travail leur ont été proposés et une option d'organisation a été retenue, celle-ci entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2026.

Par ailleurs, le nettoyage des locaux par le prestataire ne donne pas satisfaction. Un contact a été pris avec la société pour un rappel à l'ordre. Celle-ci s'est engagée à améliorer la qualité de ses prestations. Les élus suivent de près le dossier

Le règlement de l'accueil périscolaire a été mis à jour, avec l'intégration d'une nouvelle disposition portant sur l'autorisation parentale de diffusion de dessins-animés, lors de journées de forte chaleur. Une autre modification était proposée portant sur la gratuité du premier quart d'heure de garde périscolaire, lors de sorties scolaires. Or, le règlement étant géré à l'échelle intercommunale, la Communauté de communes n'a pas donné une suite favorable à cette demande, nécessitant une modification unilatérale pour toutes les autres communes.

Un autre point abordé est celui de la gestion de la canicule au sein du groupe scolaire. Au vu de la situation, les élus ont tout d'abord pris des mesures immédiates avec l'achat de ventilateurs. L'architecte concepteur du bâtiment a également été rencontré pour évoquer des solutions d'amélioration plus pérennes. L'aménagement d'une pièce de rafraîchissement a notamment été évoqué. L'architecte s'oppose à l'installation d'une climatisation, qui va à l'encontre des efforts de réhabilitation énergétique recherchés pour le bâtiment.

Une réflexion est par ailleurs lancée à moyen terme sur un projet de végétalisation, afin de créer des zones d'ombres naturelles à proximité des classes. Des contacts ont été pris auprès d'entreprises spécialisées. D'autres pistes de solutions sont également à l'étude.

M. le Maire propose in fine de constituer en place un groupe de travail pour étudier toutes les solutions. Jacques PONTIUS souligne qu'il n'y a peut-être pas une solution unique à mettre en place mais un cumul de solutions.

La réunion s'est terminée par un point sur tarification de la cantine. Pour rappel, le Sou des écoles prend en charge les denrées alimentaires et la Commune finance la masse salariale du personnel de restauration. Force est de constater que celle-ci a fortement augmenté au fil des années, en fonction des revalorisations successives du SMIC et des charges patronales. Conséquence, au vu du nombre de repas servis, le coût réel supporté pour le personnel par la Commune s'élève à 4,60 € par repas alors que le ticket de cantine est actuellement fixé à 3,50 € et encaissé par le Sou des écoles. Une réunion de travail avec les responsables de l'association sera organisée prochainement pour leur exposer ces données financières et étudier conjointement une augmentation du prix du ticket.

■ Commission animations, et vie associative, sport et culture

Christelle COLIN, deuxième Adjointe, rend compte de la réunion, qui s'est tenue la semaine dernière.

Au programme l'organisation des festivités de l'été. Tout d'abord, la cérémonie du 14 Juillet, qui aura lieu mardi prochain et le week-end de la Vogue, du 24 au 26 juillet, avec l'apéritif offert à la population sur la Place du marché. Une réunion de préparation est prévue le jeudi 9 juillet à 20h00.

S'en suivront les manifestations de la rentrée et elles sont nombreuses : le forum des associations, le 05 septembre, la marche gourmande le 13, les journées du patrimoine les 19 et 20, l'accueil des nouveaux habitants le 25 septembre et la remise des trophées des champions, le 05 octobre. Qui dit également nouveau mandat, dit aussi nouvelles idées qu'il faudra mettre en œuvre.

La Commission se réunira le lundi 20 juillet à 20h00, pour la finalisation des festivités de la Vogue. Parallèlement, la deuxième Adjointe travaille sur le nouveau projet de contrat et le nouveau règlement de la salle des fêtes.

■ Commission développement durable et voiries

Éric BOZONNET, Conseiller délégué, fait le point sur les actions en matière de développement durable et voiries. Il annonce tout d'abord que le SMIDOM Veyle Saône doit intervenir prochainement pour finaliser les composteurs nouvellement installés. Côté voiries, une consultation est en cours pour la signalisation horizontale (marquage au sol).

■ Commission travaux équipements et bâtiments communaux

Alain MARIN, troisième Adjoint, fait un point sur les bâtiments communaux.

Les travaux de salle des fêtes sont quasiment terminés. Reste à finaliser le local réservé aux comédiens, qui est l'état brut, conformément aux marchés de travaux. Le bâtiment a connu quelques dysfonctionnements de CTA (Centrale de Traitement d'Air). Le troisième Adjoint suit cela de près et reprendra contact avec l'entreprise d'installation, si nécessaire.

La robinetterie du groupe scolaire a des problèmes fréquents. Il est préconisé une purge des robinets après le 14 juillet, avant toute autre intervention.

À la résidence des Orchidées, quelques soucis bâtimentaires à relever également, notamment au niveau des portes et fenêtres et des difficultés de pression dans les robinets. Joël MONIER préconise de faire pression sur DYNACITÉ, maître d'ouvrage du bâtiment, pour que celui-ci fasse intervenir les assurances décennales des entreprises en charge des travaux de construction.

Alain MARIN termine pour annoncer que le mardi 28 juillet à 14h00, le Tour de l'Ain cycliste passera par Mézériat. Il recherche à cette intention, quelques signaleurs bénévoles.

■ Commission communication et relations publiques

Emmanuel MOREL, Conseiller délégué, fait le point sur le travail de la commission.

La maquette du prochain Mézémag a été reçue, il demande aux membres de la commission de procéder à sa relecture chacun de son côté, afin de pouvoir prévoir une publication dès la semaine prochaine. Une réunion sera prévue fin août pour travailler sur la prochaine édition.

Il se réjouit pour la mise en images de Mézériat, à l'occasion du championnat de France de twirling, et ce grâce aux panneaux rollers récemment acquis sur lesquels figurent le nouveau logo de la commune et quelques photos.

■ Bibliothèque municipale

Gisèle BERTILLOT fait le point sur l'activité de la bibliothèque municipale.

Une nouvelle version du logiciel MICROBIB a été installée. Elle nécessite à présent la formation des bénévoles.

Comme annoncé lors de la dernière réunion, un livre a été remis à chaque élève pour les vacances, initiative qui a été bien accueillie.

L'opération « Premières pages » a été reconduite, permettant d'offrir un livre aux enfants de moins de 3 ans. Cette année, le choix du Département s'est porté sur « Bonjour bestioles » d'Amandine Piu et a été remis à 15 enfants sur 23.

La Conseillère municipale informe également les élus, que pour faire face à la canicule, l'organisation de séances de lecture a permis l'accueil des élèves à la bibliothèque municipale, élèves qui ont pu ainsi profiter d'un peu plus de fraîcheur que dans les salles de classe. C'est une initiative intéressante à étudier pour pallier sporadiquement les épisodes de fortes chaleurs.

Elle termine en annonçant qu'une troupe de théâtre, sous l'égide d'Amélie ABRIEU, originaire de Perrex, a contacté la bibliothèque pour l'organisation de représentations à la salle des fêtes de Mézériat. Deux séances de spectacle à destination d'un public d'enfants sont donc prévues les 20 et 21 août prochain. En soirée, la pièce « Nettoyage à sec uniquement », toujours par la même troupe, sera jouée le vendredi 21 août pour les plus de 7 ans. L'entrée sera de 12 € par personne, la billetterie est accessible en ligne sur le site Kwoilà. La Commune s'engage à promouvoir prochainement ces soirées par l'intermédiaire des réseaux sociaux et de son site internet. Par ailleurs, une communication a été faite par mail en fin d'année à l'attention des élèves.

■ Commission urbanisme, gestion du territoire, accessibilité et sécurité

Joël MONIER, cinquième Adjoint, rend compte de la dernière réunion de la commission en date du 17 juin dernier.

Outre l'étude de demandes d'autorisation d'urbanisme, il a été acté le report de la reprise du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en septembre. Deux groupes de travaux seront constitués, un premier pour sa mise à jour et un autre pour l'activation du réseau des référents citoyens.

Question sécurité, le Syndicat Intercommunal d'Énergie et e-communication de l'Ain (SleA) a lancé une thématique sur la vidéo-surveillance et présenté les solutions que l'EPCI pourra apporter dans ce domaine. Une réunion en visio est prévue le jeudi 27 août à 14h00 sur le sujet.

■ Commission Finances

Hervé CLERC, premier Adjoint, présente le tableau des résultats à ce jour.

	Résultat 2025	Part affecté à l'investissement	Dépenses 2026	Recettes 2026	Résultat provisoire 2026
Investissement	-124 658,07		996 077,00	935 610,77	-185 124,30
Fonctionnement	689 612,19	645 332,07	694 284,39	795 608,61	145 604,34
Total	564 954,12	645 332,07	1 690 361,39	1 731 219,38	-39 519,96

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute, qui pour rappel correspond à l'excédent de fonctionnement avant le remboursement du capital de la dette, est de l'ordre 101 324,22 €. L'endettement est de 1 750 000 € à ce jour avec une annuité annuelle en capital de 124 175,00 € et de 19 018 € en intérêts. À noter la Commune arrive au bout des dépenses liées aux travaux de rénovation de la salle des fêtes.

////////////////////

12. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire rappelle que la dernière séance de conseil communautaire s'est tenue le lundi 08 juin 2026 à Mézériat. Le procès-verbal de cette séance est consultable sur <http://www.cc-laveyle.fr/l-institution/les-comptes-rendus>.

Les premières réunions issues des commissions thématiques nouvellement créées ont eu lieu. Il rend compte de celle dont il assure la vice-présidence et laisse la parole aux membres des autres commissions.

■ Commission services aux publics et aux familles

La réunion d'installation de la commission s'est tenue le 29 juin 2026 à 19h00, sous la vice-présidence de Guy DUPUIT, délégué aux affaires sociales. Une présentation des élus et de l'organisation de la Communauté de communes a d'abord été effectuée. Il a été rappelé que la commission est un lieu de discussion, d'échanges et d'information auprès des communes.

Il a ensuite été abordé les thématiques propres à cette commission : le rôle de France Service, avec l'audition des partenaires caritatifs, et la mobilité.

S'agissant du sujet de la mobilité, celle-ci regroupe plusieurs actions ; la location de vélos électriques mais aussi l'aide au transport des personnes âgées et diverses actions du plan Vélo (promotion des mobilités actives). La Communauté de communes a lancé une étude sur la mobilité sur notre territoire avec les enjeux et les objectifs. Un premier rendu a été présenté. Des ateliers seront prochainement mis en place pour travailler sur diverses solutions proposées (mise en place de navettes etc.).

Un bilan de l'activité 2025 de France Service a ensuite été présenté. 3 agents communautaires travaillent actuellement à l'accueil des usagers. 3 546 visites sur l'année, plus de 21 visites par jour, le nombre de personnes accueillies est en croissante augmentation. L'ouverture des bureaux est équitablement répartie entre Pont-de-Veyle et Vonnas. 22 % des visites sont effectuées par des habitants hors canton (notamment la population issue du canton de Replonges, qui ne dispose pas de France Services). Les dépenses de ce service s'élèvent à 95 500,74 €, dont un reste à charge pour la CCV de l'ordre de 50 332,74 €.

■ Commission enfance, jeunesse et vie associative

Nathalie ROBIN relate à son tour, le déroulement de la première réunion de la commission nouvellement installée. À l'instar de la commission services au public et aux familles, il a été procédé, à titre liminaire, à la présentation des élus, et été expliqué le fonctionnement de l'intercommunalité et le rôle de la commission.

Les équipements prévus dans le pacte solidarité jeunesse ont ensuite été rappelés, dont notamment la création d'une crèche à Vonnas, à côté de celle déjà existante. Cette extension permettra à terme de disposer sur le territoire de 2 crèches, en lieu et place des 3 micro-crèches présentes, permettant ainsi d'accroître la capacité d'accueil tout en limitant les coûts de fonctionnement. La question sur le mode de gestion de cette nouvelle structure n'a pas encore été tranchée et est en cours de réflexion. Il s'agit d'un beau projet, portée par la Communauté de communes, prévoyant une gestion inter-âge avec l'aménagement de 4 unités de vie. La mise en service de cet équipement devra se faire pour le début d'année 2028.

D'autres thématiques ont été abordées, qui seront étudiées tout au long du mandat : la baisse inexorable du nombre d'assistantes maternelles, la politique du « savoir rouler » et « savoir nager », l'intervention musicale dans les écoles, les centres de loisirs, le périscolaire sur 5 communes du canton, les actions en direction des adolescents et enfin l'organisation des centres de loisirs et les problématiques de recrutement des agents pour assurer le service.

■ Commission tourisme, culture et équipements de loisirs

Emmanuel MOREL a assisté à la première réunion de la commission. Celle-ci a débuté avec une présentation des élus et du fonctionnement des instances communautaires. Le programme des festivités a ensuite été présenté. Parmi elles, le « futoir céleste » sur le thème du cirque, Saveurs en Veyle, les 10 et 11 novembre. Au niveau musical, une soirée est prévue à l'église respective de Grièges, Vonnas et Saint-Jean-sur-Veyle avec Romain LELEU, trompettiste de renom, un concert « Cuivres en Dombes » le 25 juillet prochain ainsi que « Piano sur l'eau » à la base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône. Le détail de toutes ces manifestations et bien d'autres peut être retrouvé dans le fascicule édité par la Communauté de communes et disponible à l'accueil de la mairie. Parallèlement, l'EPCI va poursuivre son cycle de diffusion de films documentaires, fort appréciés, qui connaissent un vif succès et qui sont toujours sources d'enrichissement sur la connaissance du territoire.

S'agissant de l'office de tourisme, le bureau de Vonnas est désormais fermé. Reste toujours un accueil à Pont-de-Veyle. Pour promouvoir le territoire, l'agent se déplace également sur les divers lieux de manifestations et tient une permanence sur le marché hebdomadaire de Vonnas, pendant la période estivale.

La réunion s'est terminée par un point d'avancement sur la réhabilitation de la piscine de Vonnas, dont la réouverture est prévue pour 2028. Le camping du Renon à Vonnas et la base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône ont débuté leur saison estivale, majoritairement réservés à une clientèle familiale ainsi qu'à l'accueil de cyclotouristes. Il est d'ailleurs prévu ce jeudi, une visite de la base de loisirs et de son camping.

////////////////

13. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Blanche VALÉRIE, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, rend compte de l'activité sociale sur la commune. Le repas organisé le 26 juin s'est bien passé. Concernant cette période de canicule, le « plan canicule » a été activé, des actions ont été mises en place et des contacts ont été pris auprès de familles et d'individus fragiles, tout va bien.

Blanche VALÉRIE a participé à l'assemblée générale de l'ADMR de Neuville-les-Dames, dont les agents interviennent notamment sur Mézériat. Les retours d'intervention sont bons, les bénéficiaires se plaignent néanmoins de la qualité des repas. Des pistes d'amélioration sont recherchées sur ce point. À noter que l'ADMR peut être sollicitée pour d'autres types d'intervention : baby-sitting, jardinage, gestion du handicap, etc.

Hélène ROUDEIX a participé, pour sa part, à l'assemblée générale de l'ADMR de Châtillon-sur-Chalaronne. L'association ne dispose plus de bénévoles pour s'occuper de la gestion, c'est donc la Fédération départementale qui a pris la relève.

Elle apporte des précisions sur le rôle de Ain Domicile Services, qui grâce à un groupement de financeurs, offre des animations gratuites à l'attention des usagers, notamment en cette période de forte chaleur, avec la mise à disposition d'une salle rafraichissante gratuite.

Blanche VALÉRIE reprend la parole pour évoquer les dernières nouvelles de la résidence « Les Orchidées ». Le désenfumage a été réparé. Pour renforcer la vigilance et suivre les entrées d'éventuels intrus, un classeur sur lequel chaque entrant inscrit son nom est mis en place. Une proposition est faite d'installer une caméra côté cour. Les usagers s'organisent pour disposer d'espaces ombragés en cette période de forte chaleur. Un barbecue et un porte-cannes sont en cours d'achat. Les résidents ont été satisfaits de la remise en état du terrain de boules. Alain MARIN a été averti d'un problème d'odeur provenant des canalisations.

■ Comité du SMIDOM Veyle Saône

Éric BOZONNET rend compte de l'activité du Syndicat en charge de la gestion des déchets. Suite au renouvellement des instances syndicales, Guy DUPUIT a été réélu en qualité de premier vice-président.

Un atelier participatif portant sur les enjeux de la collecte et le fonctionnement des déchetteries a été organisé, celui-ci a été instructif et agrémenté des explications des agents du SMIDOM.

La gestion des déchets va être présentée à l'école de Mézériat dès la rentrée 2026. Par ailleurs, une colonne jaune de tri sera mise en place vers la cantine pour faciliter le recyclage des emballages de l'école.

■ Réunion du Syndicat d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SleA)

Éric BOZONNET a assisté à un atelier organisé par le Syndicat portant sur l'enfouissement des réseaux. Réunion d'échanges intéressante. Une réflexion a été lancée sur la vidéo-surveillance.

■ Comité du Syndicat Veyle Vivante

Joël MONIER relate le déroulement des dernières séances de comité syndical, suite aux dernières élections. Gérard BRANCHY s'est porté candidat à sa propre succession en qualité de président et a été réélu. Le Comité syndical a ensuite procédé à l'élection des vice-présidents et autres membres du bureau. Considérant l'importance de suivre de futurs travaux sur Mézériat, Joël MONIER s'est proposé de rejoindre le Bureau Exécutif. Tous les postes ayant été déjà attribués, un nouveau poste a été créé, permettant ainsi à Joël MONIER de faire partie après élection, du Bureau exécutif.

Une deuxième réunion s'est tenue le 09 juin à Buellas pour le vote du budget.

Le prestataire pour la réalisation d'une étude pour la renaturation de la confluence Bresse Irance a été choisi, il s'agit de l'entreprise de terrassement REVELLIN TP (Bourgon Jallieu).

■ Comité du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc

Joël MONIER poursuit en informant les élus, du déroulement du comité d'installation du Syndicat. M. le Maire de Confrançon, Jean-Paul BUELLET, a été élu président de l'EPCI. Jacques PONTUS a été élu, pour sa part, vice-président.

■ Assemblée générale de la Société de chasse

Hervé CLERC a assisté à l'assemblée générale de la Société de chasse de Mézériat, sous la présidence de Julien PROST. À noter un bon groupe avec une année 2026 particulière, puisqu'il s'agit des 100 ans de l'association. Au niveau financier, un résultat de 1 128 € a été enregistré avec l'organisation de 3 manifestations dans l'année. La Commune a été remerciée pour l'attribution de la subvention. Il leur reste des échéances d'emprunt à rembourser dans les prochaines années liées à la construction de leur pavillon.

■ Assemblée générale des jeunes Sapeurs-Pompiers

Josiane MUZY et Jacques PONTIUS rendent compte du déroulement de l'assemblée générale des jeunes Sapeurs-Pompiers, en présence du futur chef de corps de Méziat, M. Stéphane LAURENT.

Le bilan moral a été présenté, toutes les manifestations auxquelles ont participé les membres de l'association ont été retracées, notamment leur participation aux journées de nettoyage de Vonnas et Biziat. Les jeunes sapeurs ont d'ailleurs sollicité Méziat pour cet événement. Ils ont effectué 3h45 de manœuvre et ont participé à un certain nombre de cérémonies du canton. 8 pompiers de l'Ain vont défiler sur les Champs Élysées, à l'occasion des cérémonies du 14 Juillet.

Au niveau effectif, l'association compte 11 membres, dont 2 issus de Méziat. Pour la saison prochaine, 6 personnes se sont portées candidates.

Le bilan financier est arrêté avec un bénéfice de 501,17 €. Le budget prévisionnel et les manifestations pour l'année prochaine ont été présentées.

Jacques PONTIUS tient à mettre en exergue cette association constituée de jeunes sapeurs-pompiers, qui, lorsqu'ils intègrent ensuite les SLIS, sont déjà formés et immédiatement opérationnels.

S'agissant du SLIS, M. le Maire en profite pour signaler qu'une cérémonie de passation de pouvoir du chef de corps du SLIS aura lieu en septembre. Cette cérémonie étant très codifiée, une réunion de préparation est prévue le 17 juillet à cet effet.

////////////////////

14. Informations et questions diverses

- M. le Maire fait part tout d'abord, de la réception d'une pétition portant sur les nuisances sonores et visuelles relatives au city stade sis aux Badelles. Afin de remédier à la situation, M. le Maire a pris les mesures qui s'imposent en interdisant par arrêté, son accès à partir de 20h00 et jusqu'au lendemain matin. Toutefois, le site n'étant pas clôturé, il est difficile d'obtenir un total respect de cette mesure. Par ailleurs, l'état actuel de l'équipement et son avenir sur le long terme soulèvent un certain nombre de questions de la part des élus. Une réflexion est donc lancée sur le devenir de ce bien communal.

Guy DUPUIT rend compte ensuite de son entretien récent avec la directrice du bureau de poste de Méziat. Au vu de la fréquentation en constante baisse, il est envisagé dans un délai relativement court, la reprise de l'activité du bureau de poste par la Commune ou par un autre commerce. Cette situation présenterait un certain nombre d'avantages, notamment une amplitude d'ouverture des services plus importante pour les usagers. M. le Maire a proposé à la Directrice de rencontrer le gérant de la supérette PROXI, susceptible d'être intéressé, lui qui gère déjà une partie des colis. À eux ensuite de fixer leurs modalités de mise en place. Parallèlement, le gérant du PROXI va installer prochainement des casiers extérieurs pour la collecte et la réception de colis.

Autre commerce, la boutique partagée « Les petits bonheurs ». La Présidente de l'association a fait le point, l'activité fonctionne bien mais cela reste difficile notamment pour faire face aux charges. Elle sollicite à ce titre, un geste de la Commune. Il a été proposé une étude pour un changement de la chaudière gaz par un équipement plus performant en matière énergétique. M. le Maire rappelle toutefois que cette association exerçant une activité économique n'est donc pas soumise aux mêmes dispositions que les autres associations à but non lucratif de la commune.

Les conseillers municipaux prennent ensuite connaissance de la rencontre, le vendredi 19 juin dernier, de M. le Préfet de l'Ain, Louis-Xavier THIRODE avec les maires des communes de la Communauté de communes. M. le Préfet était accompagné des représentants des services déconcentrés. Les élus ont exprimé un certain nombre de doléances. M. le Maire a évoqué, pour sa part, la lenteur de la justice, notamment lors de constructions illicites sur le territoire. M. le Préfet a répondu, sur ce point, qu'en raison du principe de séparation des pouvoirs entre la justice et l'exécutif, il n'est pas compétent pour intervenir. Il incite néanmoins les élus à engager des procédures, lorsqu'ils constatent un non-respect de la législation ou de la réglementation.

Guy DUPUIT rend ensuite compte de son entrevue avec les représentants du Département, Guy BILLOUDET, Vice-président délégué aux routes et aux mobilités et M. GAILLARD en charge de l'agence routière du département au sujet de deux carrefours considérés comme accidentogènes : le croisement route des 3 rivières / route de Polliat et celui route de Fay / route de Vonnas. Pour les représentants du Département, toutes les mesures prises ont été mises en place (panneaux etc.), Ils reviendront vers la Commune pour faire part d'éventuelles préconisations.

M. le Maire termine par diverses informations.

Le championnat national de twirling bâton a eu lieu ce week-end. Vif succès de la manifestation et une belle organisation assurée par les membres de l'Éveil twirling de Mézériat.

Comme l'a annoncé Patricia GUERRY au point 11, notre conseillère départementale et professeur des écoles à Mézériat, Mme Mireille LOUIS, a fait valoir ses droits à la retraite à compter de la rentrée scolaire prochaine. M. le Maire, accompagné de Josiane MUZY, lui a offert à cette occasion et au nom de la Commune, un bonsaï. Parallèlement, des calculatrices ont été remises, par Patricia GUERRY et les membres du Sou des écoles, aux 27 CM2 en partance pour le collège. Une dizaine de parents étaient présents.

Le Pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP a été sollicité pour la maison sise 92 Place du marché, propriété communale depuis 2014. Leur estimation a été établie à 95 000,00 €. Devant l'ampleur des travaux de remise en état à prévoir, il a donc été décidé de la mettre en vente.

Une fuite d'eau a été détectée au cimetière. Le responsable technique en a été informé et doit faire le nécessaire.

Pour terminer, une triste nouvelle apprise ce jour, le Docteur Jean-François DELARBRE est décédé hier matin. Les obsèques auront lieu ce samedi 11 juillet à 15h00.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 23h02, en souhaitant à tous, de bonnes vacances. La prochaine séance de conseil municipal se tiendra le lundi 07 septembre 2026 à 20h00.

La secrétaire de séance,


Christelle COLIN

Le Maire et Président de séance,

Guy DUPUIT

